

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 03/02/2022

LA CORRÈZE RETENUE POUR EXPÉRIMENTER UN SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI (SPIE) SUR SON TERRITOIRE

Au cœur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée par le président de la République le 13 septembre 2018, le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) porte l'ambition que l'ensemble de celles et ceux qui veulent trouver une place dans la société par le travail et l'activité y parviennent. Le déploiement du SPIE renforce l'engagement du Gouvernement pour l'insertion sociale et professionnelle et conforte les actions déjà menées en ce domaine dont la contractualisation avec les conseils départementaux dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté pour l'insertion des allocataires du RSA, le plan de relance pour l'inclusion, l'extension des territoires zéro chômeur ou le plan 1 jeune 1 solution.

Dans la lignée d'une politique d'insertion professionnelle active et volontariste, le Département de la Corrèze vient d'être sélectionné, avec 33 autres territoires, par le ministère chargé de l'Insertion pour créer un Service Public de l'Insertion et de l'Emploi en Corrèze.

Depuis 2015, le Département a fait le choix d'une politique d'insertion dynamique avec pour priorités : l'accès à l'emploi ou à la formation et un parcours d'insertion réussi et durable pour les personnes accompagnées.

**Cabinet de la préfète
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52
✉ valerie.jandot@correze.gouv.fr

1, Rue Souham
BP 250
19012 TULLE Cedex



Cette politique s'est traduite à travers un Pacte Territorial d'Insertion, comprenant des actions concrètes : la plateforme Corrèze Boost Emploi et les Forums Corrèze Boost Emploi, la mise en place de coachs professionnels pour un suivi personnalisé, les Clés de l'emploi et le Contrat Local d'Innovation Sociale (CLIS), des dispositifs gagnant/gagnant pour les bénéficiaires du RSA et les entreprises corréziennes.

Le Département a aussi travaillé en concertation avec l'ensemble des partenaires institutionnels pour développer des liens de proximité et de confiance avec les acteurs économiques locaux et rapprocher l'insertion du monde de l'entreprise.

C'est notamment dans cet esprit que le Département et la Préfecture de la Corrèze ont créé en 2018 l'IDéeFOP (Instance départementale de l'économie, de l'emploi de la formation et de l'orientation professionnelle) en partenariat avec la Région et l'ensemble des acteurs institutionnels et économiques locaux. Basée sur les besoins locaux du marché de l'emploi, cette instance permet de rapprocher les employeurs et les publics en insertion et de faciliter les recrutements à travers des forums, des rencontres ou encore des formations.

Cette politique a porté ses fruits avec une baisse de 15% du nombre de bénéficiaires du RSA en Corrèze de 2015 à 2020, contre 6% au plan national.

Bien que cette dynamique ait été freinée par la crise sanitaire, des indicateurs encourageants sont observés depuis début 2021 avec notamment une baisse de 11,5% du nombre des bénéficiaires RSA de janvier à septembre. Dans la continuité de cette politique, une nouvelle feuille de route a été adoptée pour la période 2022-2024 afin d'amplifier encore l'action conduite et l'adapter aux évolutions rencontrées.

Fort de cette expérience, le Département a candidaté en 2021 à la création d'un Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) en Corrèze pour rendre plus efficaces les dispositifs d'insertion et renforcer les partenariats avec les acteurs de l'insertion et de l'emploi pour des accompagnements mieux coordonnés et au plus près des besoins.

La sélection du département de la Corrèze pour déployer un Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) est une reconnaissance du travail collectif engagé. Ce dispositif, construit en partenariat entre le Département, l'État, la Région et Pôle Emploi, permettra de renforcer les dispositifs mis en place pour favoriser le retour à l'emploi de tous avec des réponses personnalisées, en lien avec les besoins des entreprises et au plus près des besoins de chacun et des spécificités de chaque territoire.

Contact : Amandine Barrat

Chef de cabinet du Président du Conseil Départemental de la Corrèze

05.55.93.76.87 / 06.59.68.03.01

abarrat@correze.fr

**Cabinet de la préfète
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52
✉ valerie.jandot@correze.gouv.fr

1, Rue Souham
BP 250
19012 TULLE Cedex

